

Compte rendu de la réunion

du Conseil Municipal

du Samedi 21 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un (21) Mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 10h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le quatorze (14) Mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Luc **VIALLARD**.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **CHAUVERGNE** Jean-Léonard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Secrétaire de séance :

BATISSON Christine

Ordre du jour

- Délibérations :

- Durée Amortissement du Budget Commune – Augmentation de durée.
- Participation financière de la Commune aux frais de transport scolaire année 2021/2022.
- Baux.
- Information pour les ventes de bois – Sections de Sicaud et de Paillanges.
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination des secrétaires de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame Christine **BATISSON** a été désignée pour remplir cette fonction et elle accepte.

Délibérations :

1 – Objet : **Durée d'Amortissement – Budgets Commune – A.E.P. et Assainissement M49.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de revoir la durée d'amortissement de certains biens amortissables sur les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement sur les budgets de la Commune, de l'Eau et de l'Assainissement dont détail ci-dessous :

| Budgets | Nature | Durée |
|-----------------------|---|---|
| COMMUNE | Éclairage Public et mise en conformité e Enfouissement Réseaux Télécom et Électrique Éclairage Public (travaux antérieurs à 2020) Illuminations Aménagement de la traverse du bourg Acquisition coffret pour prises | 25 ans 40 ans 15 ans 5 ans 5 ans 5 ans |
| A.E.P. | Achat compteurs, poste à souder, karcher, perceuse visseuse, scie circulaire, réducteurs de pression, ventouse et divers matériels Réservoir : Les Fayolles et Travaux AEP | 10 ans 40 ans |
| ASSAINISSEMENT | Toutes Études des réseaux d'Assainissement Remplacement regard et Divers Travaux sur Réseaux Achat compteur (station) | 20 ans 50 ans 10 ans |

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Objet : **Participation financière de la commune aux frais de transport scolaire 2021-2022.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune d'**EGLISOLLES** et scolarisés dans les trois écoles du R.P.I. pour l'année scolaire **2014/2015, 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020** et **2020/2021**.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Départemental ou d'une attestation sur l'honneur à hauteur de **50 %** des frais de transport restant à charge.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de reconduire cette participation pour l'année **2021/2022**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette délibération.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Objet : **Convention pluriannuelle de pâturage – TIXIER Didier.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la demande faite par Monsieur **TIXIER** Didier, domicilié 2 Les Fayolles d'**EGLISOLLES**, pour louer deux parcelles de terrain appartenant à la section de la Grange et deux parcelles de terrain appartenant à la section de Rouffix.

Il signale que depuis plusieurs années, ce terrain était mis à disposition d'agriculteurs ou de particuliers sans convention.

Il précise qu'aucune commission syndicale n'étant constituée sur la commune, il revient au Conseil Municipal d'assurer la bonne gestion de ces biens.

Monsieur le Maire propose d'établir une convention pluriannuelle de pâturage, pour six années consécutives.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide** de louer **3.4990 M² (3ha49a90ca)** sur les parcelles cadastrées de la section **AC N° 145 et 95** à Monsieur **TIXIER** Didier pour un loyer annuel de : **63,23 €** pour 2022.

- **Décide** de louer **5.4369 M² (5ha43a69ca)** sur les parcelles cadastrées de la section **AC N° 94 et 96** à Monsieur **TIXIER** Didier pour un loyer annuel de : **98,25 €** pour 2022.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions pluriannuelles de pâturage, à M. **TIXIER** Didier pour six années consécutives, soit jusqu'au **31/12/2027**.

- **Dit** que ces loyers seront actualisés chaque année selon l'évolution constatée par l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages et sa variation.

- **Indique** que le renouvellement de ces conventions s'effectuera par tacite reconduction, par période de six années, sauf opposition par l'une des parties, donnée par lettre recommandée avec AR, 6 mois avant la fin de la convention.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

9 – Objet : **Questions diverses** :

La plantation des fleurs aura lieu le samedi 04 Juin 2022 à 9 heures

Un banc fabriqué par les employés communaux sera déposé vers l'église, sous les tilleuls.

Un conseiller a proposé qu'un abri bus soit installé sur notre commune.

Monsieur le Maire doit faire le nécessaire auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri bus. Les informations seront données au prochain conseil.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Samedi 25 Juin à 10h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 00.

Le Maire,

Jean-Luc **VIALARD**